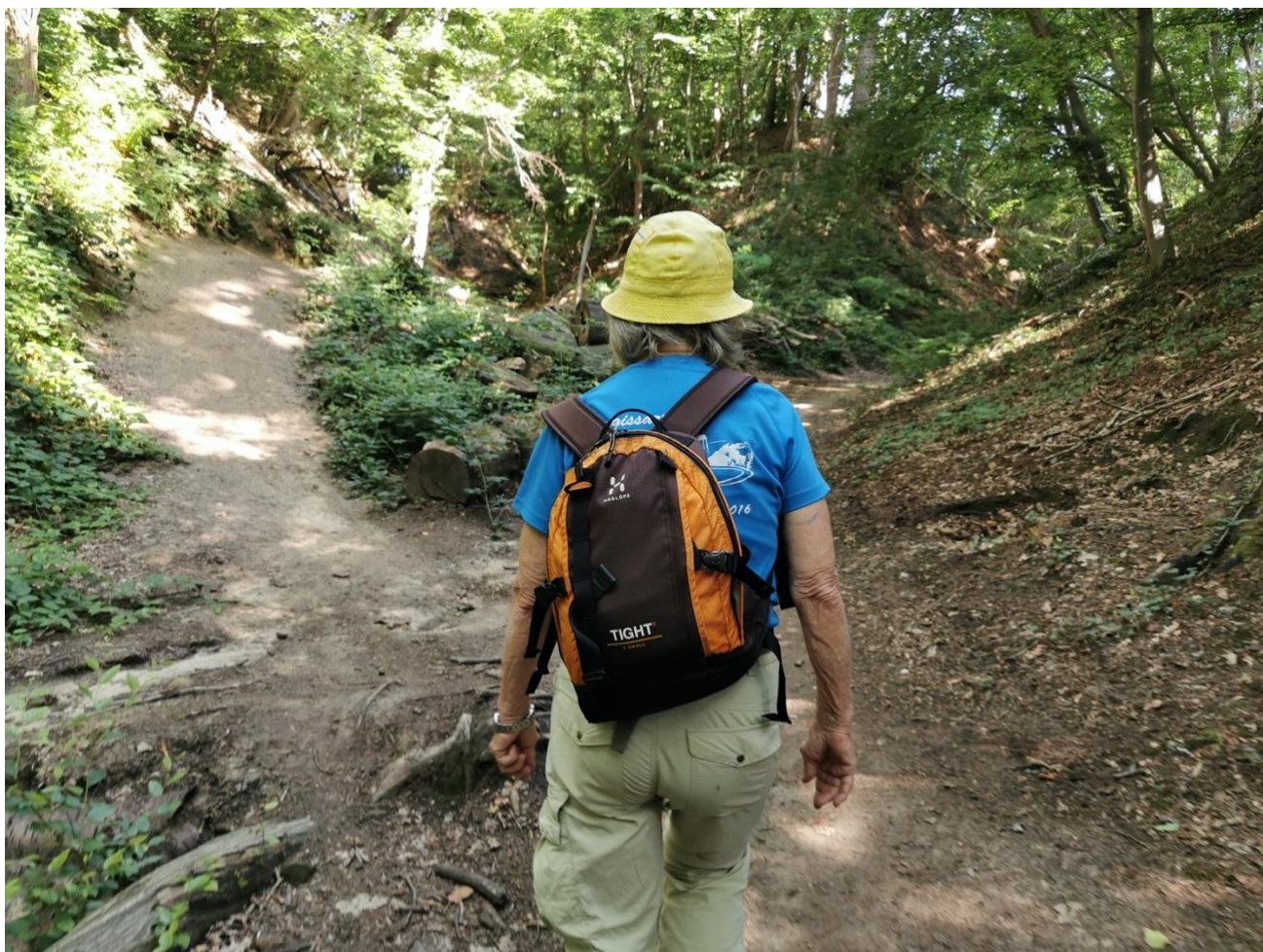




Et si un autre avenir de la forêt wallonne nous était conté ?



Les alignements d'épicéas en Ardenne racontent une histoire, pas forcément lisible ni folichonne. Celle d'une exploitation forestière tournée principalement vers la recherche du profit individuel, sans grande considération pour les impacts environnementaux et sociaux de nature plus collective.

Pourtant, un autre futur est possible ; celui d'une ressource naturelle précieuse, résiliente, gérée de façon équilibrée, durablement au service des nombreuses personnes qui -souvent sans le savoir- en dépendent.

Guidés par cette vision, des entrepreneurs pionniers et des collectifs de citoyens prennent le chemin du bois, et laissent libre cours à leurs envies de cohérence et de réappropriation. Ils expérimentent à petite échelle des nouveaux modes de gestion, des pratiques sylvicoles moins invasives. Ils démontrent qu'une alternative est possible, mais aussi que cette belle histoire ne s'écrit pas toute seule.

Des ressources naturelles chez nous aussi

Sans vouloir forcer l'optimisme et défendre à tout prix qu'à quelque chose malheur est bon, la pandémie Covid-19 et les inondations de juillet 2021 auront permis de rappeler le rôle fondamental que joue la forêt dans notre bien-être. Quelle meilleure prescription, lorsqu'un confinement devient étouffant, qu'une balade en forêt ? Et quelle meilleure protection, en cas de précipitations abondantes ou de sécheresse persistante, qu'un écosystème forestier capable de stocker de larges quantités d'eau ?

C'est qu'à force d'entendre parler de la déforestation galopante en Amazonie et d'extraction minière dans des conditions proches de l'esclavagisme à l'autre bout de la planète, on en viendrait presque à oublier qu'en Wallonie aussi, nous avons la main sur des ressources naturelles comme l'eau, la pierre ou la forêt. Et un espace forestier qui occupe un tiers du territoire, ça n'est pas anecdotique ; c'est à la fois une chance et une responsabilité en termes de gestion. La transition ne se joue pas exclusivement en dehors de nos frontières ou dans le changement de nos comportements de consommation. Elle exige de nous une remise à plat lucide des choix qui, chaque jour, continuent à être posés, conditionnant l'avenir de cette forêt et de ses bénéficiaires potentiels.

Une vision de la forêt centrée sur le profit

Or, ainsi que le souligne une autre analyse de SAW-B¹ publiée en même temps que celle-ci, les modalités de gestion à l'œuvre en forêt wallonne témoignent d'une prédominance accordée à la finalité économique, tant en forêt publique que privée. Derrière les pratiques de monoculture, de plantation d'essences à croissance

rapide et de coupe rase, se cache en réalité la recherche du meilleur taux de rendement, un carburant bien utile pour booster la rentabilité. Si l'exploitation économique n'est pas remise en question en tant que telle - les hommes ont toujours dépendu à des degrés divers de la forêt, la prédominance du pilier économique pose problème, dans la mesure où elle est à l'origine d'un déséquilibre entre les différentes fonctions de la forêt, dont elle fragilise la santé par ailleurs.

Le choix des essences plantées et le rythme d'abattage sont-ils dictés par la capacité des essences à capturer le carbone ? Les parcelles sont-elles gérées de manière à optimiser l'accueil de la biodiversité ? Le couvert forestier est-il pensé pour freiner le ruissellement et nous protéger au mieux des inondations ? La forêt actuelle est-elle suffisamment résiliente pour faire face aux dérèglements climatiques, aux maladies ou à la pollution ? La circulation en forêt est-elle encore reconnue comme un principe ou la tolère-t-on à titre d'exception, là où elle ne gêne pas l'exploitation ou la chasse ? Poser ces questions, c'est y répondre, bon sens ou expérience personnelle à l'appui. Et si on souhaite étayer son avis, on peut aussi aller jeter un coup d'œil aux indicateurs environnementaux de la Wallonie², pour le moins alarmants. La bonne vieille logique de privatisation des gains et de mutualisation des pertes à encore de beaux jours devant elle.

Ça vaut vraiment le coup ?

Pourtant, du côté des exploitants, question gains, ça ferait un peu la grimace. Sur le plan individuel, leur rentabilité serait, mis à part quelques effets paradoxaux liés à une offre ponctuellement déficitaire durant la pandémie Covid-19, gravement en péril, la faute au scolyte, au dérèglement climatique et à la concurrence internationale. Pourquoi s'entêter alors, et privilégier un modèle qui, plutôt qu'atténuer les risques qui le menacent, contribue à les renforcer ?

Peut-être parce qu'on y gagnerait tous collectivement ? Sauf que la forêt, dont la superficie occupe un tiers du territoire³, génère aujourd'hui tout juste quelques milliers d'emplois⁴ en raison notamment de la forte mécanisation de la foresterie moderne. Sauf que le tissu autrefois dense de scieries devient diaphane, au rythme des concentrations dans le secteur et de l'envoi en Asie de nos plus beaux arbres, pour y être débités en planches de parquet avant de refaire la route dans l'autre sens. Sauf que les propriétaires forestiers bénéficient d'un régime successoral avantageux et que les revenus des groupements forestiers sont moins taxés que ceux des autres sociétés.

Pour continuer à croire qu'on y gagne collectivement, il faut se pincer très fort. Pourtant, l'impact économique reste le prisme de lecture principal, le frein à tout changement profond. Les chasseurs belges l'ont bien compris. Contestés dans leur rôle de régulateur de la forêt en raison de pratiques douteuses mais garantes de tableaux de chasse bien garnis, ils ont récemment commandité la réalisation d'un rapport documenté détaillant leur impact économique⁵. D'équilibre des écosystèmes forestiers à celui du budget public, le glissement de leur fonction est désormais assumé.

Les choix et les pratiques sylvicoles alternatives

Les actes de gestion d'une forêt s'inscrivent dans le temps long. Des gestes posés aujourd'hui ne commenceront à produire pleinement leurs effets que des décennies plus tard, et cela explique peut-être une réticence des exploitants vis-à-vis de pratiques alternatives qu'on peut poser quasiment en miroir des pratiques actuelles : choix d'espèces d'arbres indigènes plus adaptées à nos conditions climatiques, forêts mélangées et irrégulières (les arbres ont des âges et donc des hauteurs différentes), régénération naturelle des espèces déjà présentes a contrario des plantations artificielles, maintien du bois mort sur pied et au sol notamment pour favoriser l'accueil de la biodiversité, coupes sélectives pour préserver l'écosystème forestier, prélèvements retardés d'arbres pour en augmenter la valeur, abattage manuel pour ne pas défoncer les voies d'accès et ne pas compacter les sols...

Combinées, ces pratiques visent à assurer à la forêt un caractère multifonctionnel, c'est-à-dire la capacité de satisfaire de façon équilibrée des fonctions de nature économique, environnementale et sociale, tout en augmentant à long terme sa résilience vis-à-vis notamment des dérèglements climatiques.

La Région wallonne est bien consciente des bienfaits de ces pratiques ; elle en promeut certaines, à doses homéopathiques, via le Code forestier ou de façon plus engagée dans des circulaires pour ce qui concerne la forêt publique, soit 50% environ de la superficie forestière. Pourtant, sur le terrain, on constate encore pas mal de gabegies, notamment des coupes à blanc sur de larges surfaces dans des forêts appartenant à des communes.

Les mesures incitatives

Alors, d'autres stratégies sont mises en œuvre ; un appel à projet « Forêt résiliente » lancé en 2021 et reconduit en 2022 a permis de replanter en forêt publique et privée, après coupe à blanc, quelques centaines d'hectares avec des essences d'arbres plus adaptées au changement climatique. Ici, on joue sur la corde sensible de la perspective de pertes de revenus dans le chef des propriétaires forestiers s'ils s'accrochent à des espèces importées comme l'épicéa, qui ne sont pas adaptées à nos conditions climatiques et qui le seront encore moins demain. Ça marche mais à ce rythme-là, il faudrait plusieurs siècles pour achever la mue de la forêt wallonne. Et puis, au-delà du choix des essences, aucune autre pratique n'est remise en question.

La labellisation constitue une autre stratégie de promotion de standards ou pratiques que les gestionnaires s'engagent à respecter dans les propriétés labellisées. Ces démarches peuvent être inspirées par des valeurs ou des principes éthiques, mais elles permettent surtout d'enregistrer une plus-value économique, le marché valorisant davantage les produits labellisés. En Belgique coexistent deux systèmes de certification forestière reconnus au niveau international : les systèmes PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) et FSC (Forest Stewardship Council).

La Wallonie soutient le développement de la certification PEFC depuis 2002 et aujourd'hui plus de la moitié de la forêt est certifiée⁶, essentiellement en forêt publique. Si vous vous promenez régulièrement en forêt,

vous aurez d'ailleurs certainement déjà aperçu l'écriteau PEFC, même devant d'épaisses sapinières qui n'entretiennent qu'un lointain rapport avec l'idée qu'on peut se faire d'une foresterie durable. Par contre, vous n'aurez sans doute jamais aperçu de panneau FSC, car cette certification ne représente que 0,03% des surfaces certifiées en Wallonie...

Et pour cause ! La certification PEFC est un outil volontaire d'amélioration continue, les propriétaires forestiers s'engageant à *progresser vers* des standards de gestion internationaux, ce qui n'engage en définitive à pas grand-chose. A l'inverse, le standard FSC, se définit comme un label de gestion responsable, c'est-à-dire une gestion qui fait en sorte que les intérêts écologiques, sociaux et économiques soient réellement en équilibre, là, tout de suite...

Des forestiers pionniers

Faut-il pour autant croire que tout est foutu ? Non, car de nombreux propriétaires forestiers privés, par pragmatisme⁷ ou par conviction, laissent les arbres de leur parcelle évoluer librement, favorisent la régénération naturelle ou pratiquent des coupes sélectives. Agissant isolément, ils donnent à l'orientation de leur gestion des appellations aussi variées que « forêt naturelle », « forêt vivante », « forêt à gestion différenciée »... ou pas de nom du tout ! S'il y a certainement beaucoup d'enseignements à aller chercher auprès d'eux, ils sont néanmoins difficiles à identifier.

Par contre, un certain nombre d'entre eux se sont mis en réseau autour d'un ensemble de principes de gestion forestière alternative, la gestion Pro Silva. Pro Silva est en réalité un réseau international initié en Slovénie en 1989. Au rang des principes défendus par Pro Silva figurent la régénération naturelle, la priorité aux essences autochtones et la coupe sélective de gros bois de qualité. Il y a aussi une notion intéressante qui émerge : un tel mode de sylviculture pourrait s'avérer rentable en raison de toute une série d'économies liées à la prise en charge par la nature d'opérations telles que : semis, différenciation naturelle des « élites », élagage naturel par concurrence⁸...

L'association Pro Silva Wallonie, créée en 1992, compte actuellement 130 membres (propriétaires, gestionnaires, professionnels et amis de la forêt) réunis pour promouvoir une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature. C'est évidemment très peu au regard des 80.000 propriétaires privés et plus qui se partagent la forêt wallonne, mais c'est déjà une somme importante d'expérience accumulée et un réservoir intéressant d'ambassadeurs potentiels.

Des citoyens pas en reste

Depuis quelques années maintenant, on assiste en Wallonie à l'émergence de projets entrepreneuriaux soutenus par de larges collectifs de citoyens, généralement sous la forme de coopératives, dans des domaines

aussi variés que l'énergie renouvelable, l'alimentation locale avec notamment la création de supermarchés coopératifs, ou le logement durable.

Ces entreprises permettent d'agréger du capital et d'accéder collectivement à la propriété d'un commun (ex : un moulin, un supermarché, une éolienne, etc.) nécessaire à la fabrication de produits ou de services attendus par les coopérateurs. Davantage que leurs ancêtres, les coopératives d'aujourd'hui rassemblent une pluralité d'usagers qui sont autant intéressés, si pas davantage, par les valeurs et la vision de société défendues par leur coopérative que par la satisfaction d'un besoin économique.

Dans le domaine de la gestion forestière, un bois de 80 hectares a été racheté en octobre 2020 dans la localité d'Hennuyères par une coopérative de citoyens : le Grand Bois Commun. Celle-ci souhaite en organiser la gestion durable et garantir l'accès au public. A ce jour, la coopérative compte plus de 2000 coopérateurs.

Ce projet s'inscrit dans la philosophie des « communs » et a un modèle économique orienté vers l'acquisition de ce bois pour lui conférer une propriété collective, et l'y maintenir. Le modèle économique de l'entreprise n'a donc pas été configuré pour en assurer le développement au-delà de l'achat du bois concerné. Dans la mesure où l'exploitation forestière doit juste servir à couvrir les frais de fonctionnement de la coopérative, il n'y a pas de résultat à affecter au rachat d'hectares supplémentaires de forêt.

Il faut donc y voir avant tout une action locale, orientée vers le bien-être des riverains du bois qui sont dès lors prêts à financer le rachat du bois « d'à côté ». Cependant, cette coopérative se double d'une ASBL dans l'objectif notamment de sensibiliser à sa philosophie et, pourquoi pas, inspirer des initiatives du même type sur d'autres territoires.

Car le Grand Bois, s'il est emblématique de par sa taille, n'est ni une première ni un cas isolé. En 2014, à Viroinval, des citoyens se sont inquiétés de voir, à proximité de chez eux, une forêt d'une grande biodiversité vouée à la coupe rase et à la plantation de résineux. Ils fondent une ASBL, la Forêt des Muscardins, récoltent des fonds et rachètent la dite forêt en 2015, qu'ils gèrent depuis en menant des activités mêlant sensibilisation et autofinancement.

On pourrait encore citer le Bois Balon à Genappes, le Bois d'à côté à Flémalle, les efforts des citoyens pour préserver le massif de la Héronnerie à Lessives ou encore le collectif Robin di Bwès, dont l'objectif est à la fois d'acquérir et de gérer de manière durable et collective des forêts en Wallonie, et de mettre en réseau les alternatives forestières actuelles et futures.

Un courant alternatif qui électrise la France

Au vu de la surface forestière totale gérée de façon alternative en Wallonie, cette ambition de mise en réseau pourrait prêter à sourire. Mais pas plus pas moins, sans doute, que le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) français à ses débuts en 2015 et qui, aujourd'hui, compte 73 initiatives citoyennes, coopératives de travailleurs ou groupements forestiers soutenant une sylviculture alternative.

« Le Temps des Forêts », un documentaire français de François-Xavier Drouet sorti en 2019 n'est sans doute pas totalement étranger à cet essor. En mettant des voix et des visages tant sur les dérives de la sylviculture industrielle - « la malforestation » - que sur les bienfaits des initiatives alternatives, il a humanisé ces enjeux, n'hésitant pas à évoquer au passage la souffrance des fonctionnaires de l'Office national des Forêts, contraints d'appliquer des directives qui vont à l'encontre de leurs aspirations à prendre soin de la forêt. Dans certains cas, la détresse consécutive à la perte de sens de leur travail les mène jusqu'au suicide⁹.

Pour nourrir sa montée en puissance, le RAF a également lancé en août 2021 un Appel pour des Forêts vivantes, marquant le début d'une année de mobilisation, avec le soutien de personnalités françaises.

Suite enfin à une première assemblée des alternatives en 2022, on peut dire que l'alternative forestière chez nos voisins est en plein développement et n'est pas loin d'avoir atteint un niveau d'échelle, de structuration et de visibilité qui lui permet d'interpeller les pratiques dominantes.

Les verrous économiques à faire sauter

Bien entendu, développer une alternative qui intègre des éléments externalisés par les acteurs traditionnels conduit en général à alourdir le prix des produits et des services, ce qui se répercute inévitablement sur le prix de vente. Ceci est d'autant plus vrai sur un marché international de matières premières ; les standards environnementaux et sociaux particulièrement faibles de certains pays tirent les prix vers le bas vouant presque à l'échec toute tentative de concurrence. Pour donner un exemple concret, le choix de procéder à l'abattage sélectif manuel mobilise une main d'œuvre plus intensive que l'abattage mécanisé sur de larges surfaces. Cette main d'œuvre sera a priori plus difficile à compenser par le prix de vente des arbres, et c'est d'autant plus vrai lorsque le coût de la main d'œuvre intègre des protections sociales qui ne sont pas accordées ailleurs.

Par ailleurs, accéder à la propriété du capital, à savoir les parcelles forestières et l'éventuel bois sur pied qui y pousse, s'avère de plus en plus compliqué, la forêt faisant l'objet depuis une quinzaine d'années, comme d'autres valeurs immobilières, d'une spéculation à l'origine d'une forte augmentation des prix¹⁰. De manière liée, la question de la temporalité, particulièrement longue, dans laquelle s'inscrit la gestion forestière, accroît encore la difficulté d'accéder au capital puisque les revenus permettant de rembourser un éventuel emprunt sont différés de plusieurs dizaines d'années.

Enfin, dans une filière bois qui, aujourd'hui, ne connecte plus, à chaque étage, offre et demande locales, il se pourrait que l'exploitation forestière alternative ne trouve pas aisément, et en tout cas localement, des débouchés pour écouler sa production, par manque de disponibilité de solutions d'abattage doux ou de scieries capables de gérer des qualités de bois ou des diamètres hors normes standards.

Les raisons d'être optimistes

Pour autant, les leviers en vue de faire sauter ces verrous ne manquent pas, à commencer par la possibilité d'associer à l'exploitation forestière alternative un niveau de rentabilité à l'hectare comparable à celui de l'exploitation classique, notamment en misant sur le bois de haute qualité et les économies de coûts liés à des tâches prises en charge par la nature.

La demande croissante pour des activités en extérieur, en lien avec la nature, qu'elles soient d'ordre pédagogique, récréatif ou sportif constitue également un puissant levier en vue de faire évoluer les choses en forêt, tout comme la propension croissante des citoyens wallons prêts à participer à des projets entrepreneuriaux menés en collectif, privilégiant solidarité et lien social. Il faut à cet égard noter que les citoyens participant à des projets de transition sont souvent prêts à assumer le surcoût lié à la prise en compte des contraintes environnementales et sociales qui leur sont chères. En tant que coopérateurs-investisseurs, ils ne s'attendent pas non plus à une rémunération très élevée du capital (et dans certains cas, ils y renoncent tout à fait), ce qui permet aussi d'économiser quelques points de marge.

Enfin, les élus locaux wallons se sentent de plus en plus souvent coincés dans leur rôle d'exploitation forestier. Entre les interpellations citoyennes quant à l'exportation à l'autre bout du globe de grumes prélevées dans les bois communaux, les difficultés à concilier production de bois et gestion de la chasse sur un même territoire, la tentation est grande de trouver un échappatoire. Or, en Wallonie, l'échelon local de la politique détient les clefs du changement plus souvent qu'il ne veut bien le penser.

Accepter la complexité

Dans tous les cas, la forêt wallonne de demain dépend des choix posés aujourd'hui. Et la résistance au changement des propriétaires forestiers aux pratiques conservatrices ne doit pas être sous-estimée. Le sacro-saint rendement tolère des compromis à la marge, comme la réduction des surfaces travaillées en monoculture ou le recours à des essences plus résilientes au regard des dérèglements climatiques. Mais pas une remise en question de principe.

Or, une forêt gérée de façon plus naturelle, qui accueille les attentes d'une plus grande proportion des citoyens de demain confrontés à des défis climatiques et sociaux en augmentation, exige des remises en question plus fondamentales, comme la notion même de monoculture et tout ce que cette approche emporte en termes de standardisation et de mécanisation.

Dans ce contexte, pouvoir s'appuyer sur des acteurs pionniers et visionnaires comme ceux qui, aujourd'hui déjà, expérimentent des pratiques plus durables à petite échelle, n'est pas un luxe pour les autorités publiques. Grâce à eux, il sera plus aisé d'interpeller les pratiques habituelles, inspirer et soutenir un changement à plus large échelle. Car ces acteurs démontrent qu'un autre futur est possible. Un futur où la forêt, à condition d'être considérée comme une entité complexe, berceau d'interactions multiples entre les humains et les espèces animales et végétales, se montre généreuse dans la satisfaction de nombreux besoins,

entre ressourcement, protection des aléas environnementaux, emplois et production d'une ressource hautement renouvelable.

Il importe donc que les autorités publiques wallonnes, régionales comme communales, se penchent au plus tôt sur les meilleures façons de soutenir l'émergence de l'alternative économique et sociale en matière de gestion forestière. La tenue récente des Assises de la forêt organisées à l'initiative de la Région wallonne et visant à la conciliation des intérêts des différentes parties prenantes de la forêt autour d'un futur souhaité et partagé a été, de ce point de vue, décevante. En dépit de leur insistance à vouloir participer aux discussions, les porteurs de l'alternative en ont été écartés.

Non, décidément, les belles histoires ne s'écrivent pas d'elles-mêmes.

¹ de Foy, Marian, *Pour une forêt au service du territoire – la forêt wallonne en question*, analyse SAW-B, juin 2023

² Etat de l'environnement wallon, site du SPW, lire par exemple la rubrique sur l'évolution des populations d'oiseaux, mise à jour le 22 juin 2022, qui met en évidence un déclin de 29% des effectifs des espèces forestières entre 1990 et 2021. Ou la rubrique sur l'état de santé de la forêt, mise à jour le 15 février 2022, qui objective une défoliation anormale de plus de la moitié 41% des feuillus et de 50% des résineux. Ou la rubrique sur les indicateurs de biodiversité en forêt, mise à jour le 16 décembre 2019, qui fait apparaître de façon manifeste le caractère insuffisant de gros bois et de bois mort en forêt.

³Etat de l'environnement wallon, site du SPW mis à jour le 13 février 2023 en ligne, section « Ressources Forestières ».

⁴ Selon l'Office économique wallon du Bois, il y aurait 18.000 emplois directs dans la filière Bois, liés à la gestion de la forêt et à la valorisation des produits forestiers - <https://www.oewb.be/la-filiere/chiffres-cles>

⁵ <https://www.chasse.be/files/files/20230420-Evaluation-de-l-impact-economique-de-la-chasse-en-belgique-novembre-2022-v20221130-final.pdf>

⁶ Etat de l'Environnement wallon, rubrique « Certification des forêts », mise à jour le 22 juin 2022

⁷ En-dessous d'une superficie minimale de quelques dizaines d'hectares permettant de bénéficier d'effets d'échelle, il n'est pas rentable de gérer une parcelle forestière de façon industrielle. Or, environ 90% des propriétés privées font moins de 5 hectares.

⁸ Placés en situation de concurrence pour obtenir le plus de lumière possible, les arbres poussent plus rapidement vers le haut et développent peu de branches latérales.

⁹ <https://www.facebook.com/francetvslash/videos/surlefront-suicides-a-lonf/484953495857787/>

¹⁰ Article publié sur la Libre en ligne le 6 avril 2023 : *“Les prix des propriétés ont augmenté de 60% en quinze ans” : est-on à la fin du cycle de spéculation des prix des terrains forestiers ?*



Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Stéphane Boulanger

Relecture : Quentin Mortier, Olivier de Halleux, Marian de Foy

Illustration : Estelle Mahieu